



GROUPE DE RECHERCHE
ET D'INFORMATION
SUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ

467 chaussée de Louvain
B – 1030 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2 241 84 20
Fax : +32 (0)2 245 19 33
Courriel : admi@grip.org
Internet : www.grip.org
Twitter : [@grip_org](https://twitter.com/grip_org)
Facebook : GRIP.1979

Le Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP) est un centre de recherche indépendant fondé à Bruxelles en 1979.

Composé de vingt membres permanents et d'un vaste réseau de chercheurs associés, en Belgique et à l'étranger, le GRIP dispose d'une expertise reconnue sur les questions d'armement et de désarmement (production, législation, contrôle des transferts, non-prolifération), la prévention et la gestion des conflits (en particulier sur le continent africain), l'intégration européenne en matière de défense et de sécurité, et les enjeux stratégiques asiatiques.

En tant qu'éditeur, ses nombreuses publications renforcent cette démarche de diffusion de l'information. En 1990, le GRIP a été désigné « Messenger de la Paix » par le Secrétaire général de l'ONU, Javier Pérez de Cuéllar, en reconnaissance de « Sa contribution précieuse à l'action menée en faveur de la paix ».



Le GRIP bénéficie du soutien du [Service de l'Éducation permanente de la Fédération Wallonie-Bruxelles](#).

NOTE D'ANALYSE – 17 juin 2016

LOPES Daniel. *Côte d'Ivoire, la voie étroite vers la réconciliation*, Note d'Analyse du GRIP, 17 juin 2016, Bruxelles.

<http://www.grip.org/fr/node/2033>



NOTE D'ANALYSE

Côte d'Ivoire, la voie étroite vers la réconciliation

Par **Daniel Lopes**

17 juin 2016

Résumé

La réconciliation demeure un chantier fondamental pour la consolidation de la paix en Côte d'Ivoire. Conscient de cela, Alassane Ouattara a affirmé dès sa réélection en octobre 2015 vouloir relever en premier lieu ce défi. Pour ce faire, il sera sans doute nécessaire de stabiliser le jeu politique et lever les obstacles persistants à la cohésion sociale parmi lesquels la question du foncier. Mais il faudra surtout mettre fin à la perception d'une « justice des vainqueurs » alimentée par le fait que les poursuites judiciaires ne visent pour l'instant que Laurent Gbagbo et ses partisans et ce, de façon quasi-exclusive.

Abstract

Côte d'Ivoire, the difficult path to Reconciliation

Peace in Côte d'Ivoire will be difficult to consolidate without progress in the reconciliation process. Improvements in social cohesion remain blocked by grievances over the access to land – an issue that president Alassane Ouattara promised to address upon his reelection in October 2015. Steps should also be taken to prevent the reconciliation process from being perceived as driven by victor's justice – by those who won the war, exclusively targeting those who lost, that is Gbagbo and his followers.

Introduction

Le 25 octobre 2015, Alassane Ouattara a été réélu à la tête de la République de Côte d'Ivoire dès le premier tour avec un score de 83,6 %, réussissant ainsi son pari du « un coup K.O. »¹. Le bon déroulement de ces élections et surtout l'absence de contestation des résultats² contrastent avec les échéances présidentielles précédentes, qui ont constitué une source majeure de conflits pour le pays³. Fort de cette légitimité renouvelée, Alassane Ouattara a décidé de placer ce nouveau mandat sous le sceau de la réconciliation. Le président ivoirien a en effet affirmé que parmi les différents « chantiers » restant à exécuter, se trouvaient « en premier lieu, la cohésion sociale et la réconciliation sans lesquelles tous nos efforts seront vains »⁴.

La réconciliation apparaît comme un processus politique et social visant la normalisation et la pacification des relations sociales⁵. En Côte d'Ivoire, la réconciliation politique consisterait à faciliter les relations entre les principaux groupes politiques dans le respect des règles démocratiques. En d'autres mots, la conquête du pouvoir politique ne devrait plus être un prétexte pour la promotion de discours conflictuels sur fonds de divisions religieuses ou communautaires, comme cela fut le cas par le passé⁶.

-
1. Slogan électoral par lequel les soutiens du président sortant entendaient assurer sa réélection dès le premier tour.
 2. En dépit de difficultés essentiellement d'ordre technique et de quelques contestations, notamment de la part de certains candidats comme Charles Konan Banny, l'ensemble des observateurs ont admis le bon déroulement du scrutin.
 3. En octobre 2000, certains candidats d'envergure parmi lesquels Alassane Ouattara et Henri Konan Bédié ont été exclus du scrutin présidentiel. Le général Robert Gueï, chef de la junte au pouvoir et candidat aux élections présidentielles, est déclaré vainqueur. Cette victoire est contestée par Laurent Gbagbo dont l'appel est suivi par des centaines de milliers de civils dans les rues. Cette insurrection sanglante soutenue par une partie de l'armée permet à Laurent Gbagbo d'accéder au pouvoir dans ces conditions qu'il a lui-même qualifiées de « calamiteuses ». Quant aux élections de 2010, elles ont débouché sur une crise qui a officiellement fait plus de 3 000 morts.
 4. Ces propos ont été prononcés par [Alassane Ouattara lors de son message à la nation du 31 décembre 2015](#). Cette volonté de faire de la réconciliation une priorité avait déjà été mise en exergue lors de son discours d'investiture en novembre 2015.
 5. S. Kaufman, « Escaping the Symbolic Politics Trap: Reconciliation Initiatives and Conflict Resolution in ethnic Wars », *Journal of Peace Research*, vol. 43, n° 2, 2006, p. 201-218.
 6. Contamin et Losch soulignent par exemple à quel point la classe politique ivoirienne était imprégnée du virus de l'ivoirité. Cf. B. Contamin, B. Losch, « Côte d'Ivoire : la voie étroite », *Politique africaine*, n° 77, mars 2000, p. 119.

Quant à la dimension sociale du processus de réconciliation, il devrait conduire à la « *restauration d'une harmonie sociale antérieure* »⁷. Dès son accession au pouvoir en 2011, Alassane Ouattara avait confié les clés de ce processus à la Commission dialogue vérité et réconciliation (CDVR). En dépit d'un budget important (30 millions d'euros) consacré aux activités de cette institution, la « réconciliation n'a pas eu lieu »⁸ et les recommandations de la CDVR n'ont toujours pas été rendues publiques⁹. Or, les crises successives que la Côte d'Ivoire a connues ont contribué à « l'érosion de la cohésion sociale nationale »¹⁰.

Certes, les tensions accumulées depuis le début des années 1990¹¹ ne sont pas aussi ostensibles dans la Côte d'Ivoire d'aujourd'hui. Toutefois, certains facteurs pourraient continuer à alimenter les divisions, comme le récurrent problème du foncier¹², mais également le procès de Laurent Gbagbo devant la Cour pénale internationale (CPI). Ce procès, qui s'est ouvert le 28 janvier à La Haye est de nature à renforcer, ou au moins à raviver les clivages au sein de la société ivoirienne¹³, d'autant plus qu'une partie des Ivoiriens n'a pas pris part au processus électoral et ne semble pas concernée par le train de la réconciliation. En effet, un peu plus de 54 % des Ivoiriens se sont rendus aux urnes à l'occasion du scrutin présidentiel de 2015, un chiffre qui s'inscrit bien dans la moyenne des élections organisées en Afrique de l'Ouest, mais qui est bien loin des 80 % d'électeurs qui s'étaient mobilisés pour les présidentielles de 2010 en Côte d'Ivoire.

-
7. S. Lefranc, « Introduction. Créer du lien social », in S. Lefranc (dir.), *Après le conflit, la réconciliation ?* Michel Houdiard, Paris, octobre 2006, p. 13 ; Ce n'est toutefois pas la définition que l'auteur adopte dans le cas de ses travaux, et aucun des articles de l'ouvrage qu'elle a dirigé ne choisit d'ailleurs cette orientation. Cette « *harmonie sociale antérieure* » n'est parfois qu'une construction de l'imaginaire collectif en réaction aux difficultés contemporaines, sans que cela ne reflète nécessairement une réalité incontestable.
 8. Sur l'action fébrile de la CDVR, cf. D. Lopes, « [La Commission dialogue vérité et réconciliation en Côte d'Ivoire : la réconciliation n'a pas eu lieu](#) », Note d'Analyse du GRIP, 29 juin 2015.
 9. Alassane Ouattara a exigé, à l'occasion de la remise du rapport de la CONARIV le 19 avril 2016, que ces recommandations soient, enfin, publiées.
 10. K. Koffi, M. Ouattara, J. Ballet, F.-R. Mathieu, « [Résilience et équilibres en Côte d'Ivoire post-crise](#) », *Revue éthique et économique*, 2014, 11 (1), p. 30-43 [en ligne].
 11. Le décès du premier président ivoirien, Félix Houphouët-Boigny, a débouché sur une crise de succession, s'en est suivi un coup d'État en décembre 1999, puis un autre en 2002 qui a ouvert une décennie de crise qui s'est soldée par la crise postélectorale de 2010.
 12. J.-P. Chauveau, « Question foncière et construction nationale en Côte d'Ivoire, les enjeux silencieux d'un coup d'état », *Politique Africaine*, n° 78, juin 2000, p. 94-125.
 13. Conscient de cela, Alassane Ouattara n'a pas hésité à appeler les Ivoiriens à la « sérénité », mais aussi « à faire en sorte que ces procès ne divisent pas davantage nos concitoyens ». Cf. « [Procès Gbagbo : le président Ouattara appelle les Ivoiriens à la « sérénité »](#) », *Jeune Afrique*, 7 février 2016.

Ainsi la « fracture communautaire »¹⁴ n'est pas un lointain souvenir et la réconciliation demeure un chantier fondamental pour la Côte d'Ivoire de demain. L'objet de la présente analyse est donc de mettre en exergue les défis qui subsistent sur la voie de la réconciliation en Côte d'Ivoire. La stabilisation du jeu politique, la cohésion sociale mais aussi la justice sont autant de défis que devra relever le pouvoir en place pour renforcer le processus de réconciliation nationale.

1. Un jeu politique susceptible de déstabiliser le processus de réconciliation

Pendant son premier quinquennat, Alassane Ouattara ne semble pas avoir fait du dialogue politique l'une de ses priorités. Une seule rencontre avait été organisée entre le Président de la République et le Front populaire ivoirien (FPI), principal parti de l'opposition. Un « cadre permanent de dialogue » avait été mis en place afin de favoriser un échange direct entre le pouvoir et l'opposition. Cependant, les diverses rencontres qui furent organisées parfois sans la participation du FPI, n'ont pas permis d'aplanir les différends¹⁵ relatifs au processus électoral comme en témoigne le retrait de certains candidats aux élections présidentielles de 2015 à la veille du scrutin¹⁶.

L'exécutif semble désormais plus disposé à entretenir le dialogue avec l'opposition, à en juger par l'audience accordée par le chef de l'État à Affi N'Guessan, président¹⁷ du FPI, quelque temps après son investiture. Dans le même temps, le Rassemblement des Houphouétistes pour la démocratie et la paix (RHDP), coalition politique qui a permis la victoire du président Ouattara n'est pas à l'abri des soubresauts liés à la succession de M. Ouattara.

1.1 Une réconciliation politique fragilisée par les prochaines luttes politiques au sein de la coalition au pouvoir

En 2005, alors que Laurent Gbagbo est le chef de l'État ivoirien, les principaux partis d'opposition menés par le RDR et le PDCI décident de s'allier pour permettre une alternance à l'occasion des présidentielles prévues la même année, ce qui

14. O. Dembele, « Côte d'Ivoire, la fracture communautaire », *Politique africaine*, n° 89, mars 2003, p. 34-48.

15. Il s'agissait notamment de problèmes liés à la composition et au fonctionnement de la Commission électorale indépendante. À ce sujet, cf. F. Santopinto, « [Élections ivoiriennes de 2015 : l'UE aurait-elle dû observer le scrutin ?](#) », Note d'Analyse du GRIP, 13 octobre 2015.

16. Il s'agit notamment de Mamadou Coulibaly et de Charles Konan Banny.

17. Affi N'Guessan est le président de la mouvance « officielle » du FPI, mais ne fait pas l'unanimité au sein de cette formation politique, une autre mouvance qualifiée de « Gbagbo ou rien » est dirigée par Abou Dramane Sangaré.

mènera à la naissance du RHDP¹⁸. Cette coalition remporte les élections présidentielles qui n’eurent finalement lieu qu’en 2010 et conduisent Alassane Ouattara au pouvoir. Cette victoire ne met pas un terme à la collaboration entre les partis du RHDP, loin s’en faut. En effet, lors de son premier mandat Alassane Ouattara s’appuie sur des ministres appartenant à cette coalition. Mieux, depuis 2012 le Premier ministre est issu des rangs du PDCI. En outre Alassane Ouattara n’hésitait pas à consulter le président du PDCI, Henri Konan Bédié, avant la prise de certaines décisions importantes.

Fort de cette collaboration continue, lors du scrutin présidentiel d’octobre 2015, Konan Bédié appelle à soutenir Alassane Ouattara dès le premier tour¹⁹ : stratégie payante puisqu’elle permet la réélection de M. Ouattara dès le premier tour avec un résultat à la soviétique.

Après le succès de ces récentes élections, les deux principaux dirigeants du RHDP envisagent de consolider leur rapprochement et de faire de ce rassemblement un « parti unifié ». Franchir cette étape devrait permettre à l’exécutif de continuer de s’appuyer sur une majorité parlementaire solide comme c’est le cas depuis 2011. Le RDR et le PDCI détiennent en effet à eux deux une majorité écrasante au parlement ivoirien (plus de 200 sièges sur un total de 255)²⁰, ce qui leur permet d’entériner sans aucune difficulté la politique de l’exécutif.

En outre, un parti politique d’une telle envergure permettrait de garder le contrôle des institutions étatiques à la faveur des prochaines élections. Le nouveau « parti unifié » pourrait surtout, dans un contexte où Alassane Ouattara a annoncé qu’il ne serait pas candidat en 2020, favoriser le choix consensuel d’un successeur au président de la République, évitant ainsi l’instabilité qui découlerait certainement d’une lutte interne pour la conquête du pouvoir²¹.

18. Cette coalition comprend également d’autres partis politiques comme le Mouvement des forces d’avenir (MFA), l’Union pour la Côte d’Ivoire (UPCI) et l’Union pour la démocratie et la paix en Côte d’Ivoire (UDPCI).

19. Ce qui est désormais connu comme étant « l’appel de Daoukro », discours prononcé dans la ville de Daoukro par le chef du PDCI, Konan Bédié, où il appelait ses partisans à soutenir le président sortant dès le premier tour. Cette annonce avait suscité une levée de bouclier de la part de certains caciques du PDCI, convaincus que le parti devait présenter son propre candidat.

20. « [Législatives en Côte d’Ivoire : le parti du président Ouattara obtient la majorité à l’Assemblée nationale](#) », *RFI*, 16 décembre 2011.

21. La Côte d’Ivoire se relève à peine, faut-il le rappeler, d’une lutte pour succéder au premier président ivoirien Félix Houphouët-Boigny. Les élections de 2010 ne constituent que le dernier épisode d’un affrontement pour la conquête du pouvoir entre Laurent Gbagbo, Konan Bédié et Alassane Ouattara, entamée depuis (au moins) 1993, et qui s’est prolongée lors des élections présidentielles de 1995 et 2000. Cf. à ce sujet V. Cagnolari, « Côte d’Ivoire, les héritiers maudits de Félix Houphouët-Boigny », *Le Monde diplomatique*, janvier 2011, p. 14 et 15.

Cependant, pour devenir le nouveau parti dominant de Côte d'Ivoire, le RHDP devra surmonter des obstacles importants. D'abord il n'est pas inutile de rappeler que le RHDP essaie de recréer un espace politique, celui du PDCI de Félix Houphouët-Boigny, qui avait été miné par des divisions nées de la lutte pour la conquête du pouvoir. Le RDR a en effet été créé par des dissidents du PDCI à la suite de dissensions internes majeures : d'un côté Alassane Ouattara était taxé d'« usurpateur » en référence à sa nationalité ivoirienne qualifiée de douteuse, de l'autre Konan Bédié se voyait reprocher la mise en place d'une politique « source de fragmentation du tissu social ivoirien »²².

Ensuite le RHDP devra faire face aux querelles propres à chacun des partis qui composent cette coalition. Certains caciques du PDCI ont montré à l'occasion des élections présidentielles de 2015 qu'ils n'étaient pas prêts à taire leurs ambitions personnelles, même si cette stratégie s'est avérée très peu concluante. Quant au RDR, la rivalité entre deux ténors à savoir l'actuel ministre de l'Intérieur Ahmed Bakayoko²³ et Guillaume Soro, ancien chef de la rébellion et aujourd'hui très influent président de l'Assemblée nationale, n'est plus un secret. Sans compter les nombreux autres prétendants potentiels au sein du RDR et du PDCI à qui l'on prête volontiers un destin présidentiel²⁴. En dehors de ces deux partis politiques, certains cadres du RHDP masquent difficilement leurs ambitions pour 2020²⁵.

C'est sans doute l'une des raisons pour lesquelles Alassane Ouattara souhaite modifier certains aspects de la Constitution ivoirienne. Il compte notamment installer, au cœur de l'exécutif, une vice-présidence s'inspirant du Ghana ou du Nigeria voisins. Si le principal objectif mis en avant est la volonté de prévenir une instabilité en cas de disparition du chef de l'État, la personnalité politique choisie sera d'abord perçue comme le dauphin constitutionnel de l'actuel président ivoirien, surtout que ce dernier n'a pas exclu de se retirer avant la fin de son second mandat.

22. M. Bamba, « Instabilité politique en Côte d'Ivoire de 1993 à 2011 », *Sciences Humaines*, vol. 1, n° 004, 1^{er} semestre 2015, p. 63.

23. Il est possible de se demander si le fait qu'Ahmed Bakayoko soit désormais le seul ministre d'État au sein du dernier gouvernement de Daniel Kablan Duncan témoigne de son importance grandissante au sein de l'exécutif, ou d'un choix du Président de la République afin de le positionner en vue des futures échéances.

24. « Côte d'Ivoire : retour vers le futur », *Jeune Afrique*, 8 janvier 2016.

25. C'est notamment le cas de Gnamien Konan qui a occupé plusieurs ministères depuis 2011, et qui est présentement ministre de l'Habitat et du Logement social, ou encore d'Albert Mabri Toikeusse, président de l'UDPCI et actuel ministre des Affaires étrangères.

1.2 Une réconciliation politique fragilisée par la faiblesse de l'opposition politique

Affi N'Guessan, officiellement à la tête du principal parti de l'opposition le FPI est arrivé deuxième au scrutin de 2015 avec environ 9 % des suffrages exprimés, très loin derrière le président sortant mais surtout bien loin du score dont l'ancien président Laurent Gbagbo a été crédité lors des élections de 2010 (environ 47 %). Cette débâcle peut notamment s'expliquer par les dissensions profondes au sein du FPI qui n'ont pas rassuré les partisans de ce parti politique, mais aussi par l'impressionnante machine électorale du président Ouattara sans commune mesure avec les moyens, largement inférieurs, déployés par les autres candidats.

Cependant, le désintérêt apparent de nombreux Ivoiriens pour le processus politique depuis la chute de M. Gbagbo pourrait également être un facteur explicatif important. En témoigne d'une part l'effritement du taux de participation depuis les élections de 2010 et d'autre part le manque d'engouement du processus « d'enrôlement » des Ivoiriens sur les listes électorales. En dépit de la prolongation des délais initialement impartis par la CNI (Commission nationale indépendante), 344 000 votants supplémentaires ont été enregistrés au lieu des trois millions escomptés²⁶.

Par ailleurs, le souhait d'unification du RHDP en un parti politique unifié pourrait sonner le glas d'une opposition déjà chancelante et risquerait de déséquilibrer, peut-être de façon durable, les rapports de force dans le jeu politique. Or, l'opposition politique apparaissant comme un élément clé de la démocratie²⁷, son affaiblissement constituerait incontestablement un recul. En outre, si aucune perspective d'alternance politique ne semble envisageable, le recours à des moyens non démocratiques risquerait de refaire surface, comme ce fut le cas dans l'histoire relativement récente de la Côte d'Ivoire.

Dès lors se pose la question d'un statut pour l'opposition, lui conférant sur une base légale des moyens matériels et financiers nécessaires à son action. Le gouvernement ivoirien semble s'être d'ailleurs engagé dans cette voie. À l'instar de ce qui a été récemment mis en place dans plusieurs pays d'Afrique francophone²⁸, un projet de loi portant statut de l'opposition et lui instituant notamment un chef de file a été adopté au début du mois d'avril 2016. Selon les premiers éléments du texte révélés par la presse, « le chef de l'opposition sera le candidat ou le chef du parti ou groupement politique arrivé deuxième à la dernière

26. « [Côte d'Ivoire : décevante campagne de révision de la liste électorale](#) », *RFI*, 17 juillet 2015.

27. À ce sujet, Eric Thiers rappelle, au sujet du cas français notamment, que l'opposition peut être un précieux instrument de contrôle de la majorité au pouvoir. Cf. E. Thiers, « La majorité contrôlée par l'opposition : pierre philosophale de la nouvelle répartition des pouvoirs ? », *Pouvoirs* 2012/4 (n° 143), p. 61-72.

28. « [Afrique francophone : chef de l'opposition, un statut à double tranchant](#) », *Jeune Afrique*, 26 février 2015.

élection présidentielle »²⁹. Toutefois, cette lecture du statut de l'opposition risque d'accentuer les dissensions entre les opposants. Ce faisant, cette avancée nécessaire serait plutôt perçue comme une tactique du pouvoir visant à « diviser pour mieux régner ».

Les élections présidentielles de 2020 constitueront certainement les élections les plus ouvertes que la Côte d'Ivoire n'a jamais connues, en l'absence des trois principaux leaders qui ont animé la vie politique ivoirienne durant ces deux dernières décennies. Une recomposition du paysage politique est donc inévitable entraînant *de facto* des luttes au sein de chaque parti ou coalition politique.

2. Une réconciliation sociale fragile

Conscient du chemin qui reste à parcourir dans la quête de cohésion sociale et de réconciliation, Alassane Ouattara a procédé au lendemain de sa réélection à certaines consultations, entre autres auprès des chefs traditionnels et des autorités religieuses, afin de recueillir leurs recommandations sur le processus en cours. Cette volonté politique affichée par le président de la République, et qui se manifeste par la création de plusieurs institutions consacrées à la mise en œuvre de politiques de réconciliation, sera plus que nécessaire au regard des obstacles auxquels la Côte d'Ivoire devra faire face.

2.1 Un contexte social encore délicat

En mars dernier, des affrontements entre des agriculteurs lobis et des éleveurs peuls dans la ville de Bouna, à l'extrême nord-est de la Côte d'Ivoire, ont fait une vingtaine de morts et des milliers de déplacés. S'il est vrai que ce cas particulier a été d'une rare violence, les tensions intercommunautaires sont plutôt récurrentes dans certaines régions ivoiriennes. Des conflits fonciers ont ainsi été répertoriés dans l'Ouest ivoirien (Man, Toulépleu³⁰ notamment) mais aussi dans plusieurs villes à l'est comme Abengourou ou encore à Korhogo dans le nord³¹. La question du foncier constitue l'une des principales causes de la « fracture communautaire »³² ayant précipité la Côte d'Ivoire dans plus d'une décennie de conflit.

29. « Côte d'Ivoire : Statut de l'opposition, référendum constitutionnel, le gouvernement s'en remet à l'Assemblée nationale », *Koaci.com*, 6 avril 2016.

30. Conseil de sécurité, « Rapport spécial du Secrétaire général sur l'Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire », 31 mars 2016, p. 8.

31. *Ibid.*

32. O. Dembele, « Côte d'Ivoire, la fracture communautaire... », *op. cit.*

En effet, pour développer son modèle basé sur « l'économie de plantation »³³, ce pays d'Afrique de l'Ouest a ouvert ses frontières au lendemain de son indépendance en 1960 en faveur d'une politique d'immigration attirant les ressortissants des pays voisins. L'État a également favorisé des migrations internes de populations ivoiriennes vers les zones les plus « vertes », notamment dans le sud-ouest. Cependant, la raréfaction des terres agricoles va profondément remettre en cause la politique d'ouverture qui s'appuyait sur la formule du premier président ivoirien : « la terre appartient à celui qui la met en valeur ». Ainsi, la profonde crise économique au milieu des années 1980 va entraîner « une pression démographique sur le foncier conduisant à réinterpréter le processus de négociation des droits fonciers » entre les migrants, tant nationaux qu'internationaux, et les autochtones³⁴. Avec l'avènement du multipartisme, ces questions foncières vont constituer un « formidable » argument sur lequel vont s'appuyer certains leaders politiques en vue de mobiliser leurs partisans³⁵. Ainsi la fin de la crise postélectorale de 2011 n'a pas mis un terme aux conflits liés au foncier, et un véritable processus de réconciliation ne pourra pas faire l'économie d'un règlement en profondeur de cette question structurelle.

Le contexte social est également affecté par la pauvreté persistante. En effet, alors que le discours officiel en Côte d'Ivoire consiste à mettre l'accent sur le retour à la croissance économique (un taux annuel de 9 % sur ces quatre dernières années), une croissance insolente dans un contexte sous-régional et international morose, les Ivoiriens dans leur grande majorité ne semblent pas (encore ?) avoir profité de ce nouveau « miracle ivoirien ». En témoignent les mouvements sociaux de travailleurs issus notamment du monde de l'éducation. En mars 2015 par exemple, les enseignants du secondaire et des filières techniques réclamant entre autres des arriérés de salaire ont entamé une grève qui a duré plusieurs semaines³⁶. En avril dernier, ce sont les enseignants-chercheurs des universités publiques qui n'ont pas hésité à entrer en grève pour revendiquer, à titre principal, le paiement des primes trimestrielles de recherche³⁷.

33. J.-P. Chauveau, J.-P. Dozon, « Au cœur des ethnies ivoiriennes... l'État », in Terray E., *L'État contemporain en Afrique*, Paris, l'Harmattan, 1987, p. 221-296.

34. A. Babo, Y. Droz, « « Conflits fonciers. De l'ethnie à la nation ». Rapports interethniques et « ivoirité » dans le sud-ouest de la Côte d'Ivoire », *Cahiers d'études africaines*, 2008/4, n° 192, p. 743.

35. Dans un article récent, Klaus et Mitchell mettent en avant, à partir des exemples du Kenya et de la Côte d'Ivoire, que dans les États multi-ethniques engagés dans un processus de démocratisation et où la question de la terre est politisée, les prétentions relatives aux questions foncières peuvent constituer un instrument important pour permettre aux leaders de mobiliser leurs partisans, et notamment de façon violente. Cf. K. Klaus, M. Mitchell, « Land grievances and the mobilization of electoral violence : Evidence from Côte d'Ivoire and Kenya », *Journal of Peace Research*, 2015, vol. 52(5), 622-635.

36. « [En Côte d'Ivoire, les enseignants poursuivent leur mouvement de grève](#) », *RFI*, 30 avril 2015.

37. « [Côte d'Ivoire : les enseignants des Universités publiques débute une grève de 72 heures](#) », *Koaci.com*, 25 avril 2016,

Si les Ivoiriens peuvent apprécier autour d'eux le développement des infrastructures³⁸, ils sont dans le même temps confrontés au coût de la vie de plus en plus élevé dans quasiment tous les secteurs sensibles. Le domaine de l'électricité illustre bien cette situation. Le président Ouattara a dû annuler la hausse du tarif intervenue en janvier 2016³⁹ devant l'augmentation exorbitante des factures et la grogne que celle-ci a soulevée.

En outre, selon le rapport du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), en 2015, la Côte d'Ivoire a perdu une place dans le classement de l'indice de développement humain (IDH), passant de la 171^e à la 172^e place. Par ailleurs, un rapport de la Banque mondiale révèle que le pays compte plus de pauvres qu'en 2008, 46,3 % de la population vivant avec moins de 1 euro par jour⁴⁰.

La croissance économique ne semble donc pas pour l'instant profiter à la grande majorité des Ivoiriens. Le choix de redistribuer les richesses incombe aux autorités et cela aura nécessairement un impact sur le processus de réconciliation sociale.

2.2 Du ministère de Réconciliation nationale au ministère de la Cohésion sociale

Au lendemain de la crise postélectorale de 2010-2011, le président Ouattara met en place, dans un premier temps, la Commission dialogue vérité et réconciliation (CDVR) qui ne permettra pas d'atteindre les résultats escomptés. Puis fut créée la Commission nationale pour la réconciliation et l'indemnisation des victimes (CONARIV) à qui fut confiée la mission de « parachever le travail de la CDVR »⁴¹. Le 19 avril dernier, la CONARIV a remis son rapport final ainsi que le fichier unique consolidé des victimes⁴² au chef de l'État ivoirien. La CONARIV a profité de cette occasion pour adresser plusieurs recommandations comme « la poursuite des enregistrements et des audiences en vue de la prise en compte des exilés et des réfugiés », ou encore l'instauration d'une journée de célébration du pardon.

38. Le symbole du développement des infrastructures depuis l'arrivée au pouvoir d'Alassane Ouattara est sans doute la construction du troisième pont de la capitale économique ivoirienne baptisé « Henri Konan Bédié ». Ce pont payant permet de relier les parties nord et sud de la ville d'Abidjan.

39. « [Les annonces d'Alassane Ouattara pour calmer la grogne sociale](#) », *Jeune Afrique*, 2 mai 2016.

40. Banque mondiale, « La force de l'éléphant : pour que sa croissance génère plus d'emplois de qualité », Washington D.C., World Bank Group, 2015.

41. « [Missions et objectifs de la CONARIV](#) » ; Selon le site officiel de cette institution, conformément à l'ordonnance n° 2015 du 24 mars 2015, la CONARIV a pour mission de poursuivre les travaux de la CDVR, « tant par la recherche et le recensement des victimes et ayants droit de victimes non encore recensés, que par des propositions pertinentes en vue de la réparation des préjudices consécutifs aux atteintes aux personnes et aux biens causées lors des crises survenues » en Côte d'Ivoire.

42. Selon ce rapport, la CONARIV a traité 874 056 dossiers et en a validé 316 954, soit 36 % des dossiers reçus. Cf. « [La Commission nationale pour la réconciliation et l'indemnisation des victimes a remis son rapport final au président Ouattara](#) ».

La deuxième phase de la mission de la CONARIV porte sur l'indemnisation des victimes et la restitution des biens. C'est le Programme national pour la cohésion sociale (PNCS)⁴³ qui est chargé d'effectuer cette tâche, pour le compte de la CONARIV, sur la base du fichier unique consolidé des victimes. Le processus d'indemnisation a cependant été lancé dès le mois d'août 2015 grâce au fonds spécial de 20 millions de dollars mis à disposition par l'État ivoirien. Par ailleurs, un ministère de la Cohésion sociale et de l'indemnisation des victimes a été instauré à la faveur du remaniement ministériel de janvier 2016, marquant ainsi la volonté du Président de la République d'inscrire le processus de réconciliation dans la durée. Cependant, la création d'un ministère, à l'instar de celui créé par Laurent Gbagbo en 2003⁴⁴, soulève la question de la marge d'indépendance qui lui sera accordée dans la mise en œuvre de sa mission. On peut s'interroger également sur la pertinence de juxtaposer toutes ces structures⁴⁵ aux missions assez proches, sans compter les organisations de la société civile, qui elles aussi œuvrent dans le domaine de la réconciliation. En toute logique, la CONARIV et le PNCS ont vocation à disparaître une fois leur mission terminée, tandis que le ministère de la Cohésion sociale pourra poursuivre la politique de réconciliation voulue par le gouvernement.

Les initiatives en faveur de la réconciliation semblent essentiellement tournées vers l'indemnisation des victimes. Si cette politique est indispensable, elle n'est cependant pas suffisante pour favoriser une réconciliation structurelle. Pour aider la société ivoirienne à « rompre avec les effets des cycles successifs de crises »⁴⁶, il faut rétablir un certain équilibre au sein des différentes communautés qui la composent⁴⁷. L'État peut contribuer à cela, à travers notamment les différentes structures qu'il met en place. Encore faudrait-il qu'elles aient les moyens de fonctionner.

Enfin, il est possible de se demander quelle sera l'implication du ministère de la Cohésion sociale, ou encore du PNCS et de la CONARIV dans la préparation des prochaines élections législatives prévues pour la fin de cette année, mais aussi et surtout dans le débat autour de la révision constitutionnelle annoncée également pour 2016. Cette intervention pourrait s'avérer plus que nécessaire lorsque la question de la modification de l'article 35 de la Constitution ivoirienne sera abordée.

43. Le PNCS a été créé en 2012 par l'État afin de contribuer au renforcement de la cohésion sociale et à la consolidation de la paix et de la sécurité.

44. Entretien à Abidjan, le 26 juillet 2012, avec le professeur Sébastien Danho Djédjé, qui dirigea le ministère de la Réconciliation nationale depuis sa création en 2003 jusqu'à sa disparition.

45. Il convient toutefois de souligner que le ministère de la Réconciliation a été confié au professeur Mariatou Koné, qui dirigeait déjà le PNCS.

46. K. Koffi *et al.*, « Résiliences et équilibres en Côte d'Ivoire... », *op. cit.*, p. 35.

47. K. Koffi K. *et al.* évoquent aussi bien les communautés d'appartenance que d'adhésion. *Ibid.* p. 42.

En effet, cet article qui exige que tout candidat à la présidentielle ivoirienne soit né de père « ET » de mère ivoiriens, consacrant ainsi d'une certaine façon le concept de « l'ivoirité », c'est-à-dire la distinction entre ceux qui sont perçus comme les « vrais Ivoiriens » et qui à ce titre auraient des droits politiques mais aussi économiques, et les « étrangers »⁴⁸.

Dès lors, il apparaît clairement que la tâche confiée à ces institutions chargées de favoriser le processus de réconciliation nécessite un véritable travail de fond sans lequel la Côte d'Ivoire parviendra difficilement à se relever.

3. La justice, entrave principale au processus de réconciliation

La résilience de la société ivoirienne passe également par une « justice équilibrée », ce qui nécessite de trouver un équilibre entre d'une part une « justice populaire immédiate » et d'autre part « une justice exemplaire et différée »⁴⁹. En ce qui concerne le cas ivoirien, le point d'équilibre est loin d'avoir été trouvé, et ce constat est aussi valable pour la justice nationale qu'internationale.

3.1 Une justice nationale loin d'être propice au processus de réconciliation

En mai 2016, un nouveau procès contre Simone Gbagbo s'ouvre devant la cour d'assises ivoirienne pour crime contre l'humanité. En mars 2015, poursuivie en même temps que 78 autres personnes, elle avait déjà été condamnée à vingt ans de prison pour atteinte à la sûreté de l'État. Ce cas est emblématique des poursuites judiciaires qui ont lieu en Côte d'Ivoire depuis la fin de la crise postélectorale de 2010, et qui portent quasi-exclusivement sur les partisans de l'ancien président ivoirien Laurent Gbagbo, sans parler des personnes détenues toujours en attente de jugement⁵⁰.

L'ONU a déploré les lents « progrès » dans la traduction en justice des « personnes soupçonnées d'avoir commis des crimes durant la crise postélectorale de 2010 »⁵¹. Dans son rapport de décembre 2015 portant sur la Côte d'Ivoire, le Secrétaire général de l'ONU note que « certains officiers des Forces républicaines de Côte d'Ivoire (FRCI), notamment d'anciens membres des Forces armées des forces

48. J.-P. Dozon, « La Côte d'Ivoire entre démocratie, nationalisme et ethno-nationalisme », *Politique africaine*, n° 78, juin 2000.

49. K. Koffi *et al.*, « Résiliences et équilibres en Côte d'Ivoire... », *op. cit.*, p. 37.

50. Cet aspect est contesté par le gouvernement qui considère qu'il n'y a pas de « prisonniers politiques » en Côte d'Ivoire. Lors de son discours à la nation du 31 décembre 2015, Alassane Ouattara a accordé une grâce présidentielle à plus de 3 000 prisonniers, dont certains détenus à la suite de la crise postélectorale.

51. Conseil de sécurité, « Rapport spécial du Secrétaire général sur l'Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire », 8 décembre 2015, p. 6.

nouvelles, ont été convoqués par la Cellule spéciale d'enquête et d'instruction dans le cadre de l'enquête que celle-ci mène sur les violations graves des droits de l'homme commises durant la crise. Au moins deux commandants des FRCI ont été ultérieurement mis en accusation »⁵². Pourtant, dans certaines zones comme le sud-ouest ivoirien, il existe toujours « une méfiance palpable des populations envers les FRCI »⁵³, ces derniers étant accusés d'infliger aux populations des « brutalités, extorsions et d'autres infractions dans certaines régions »⁵⁴. C'est la raison pour laquelle le Secrétaire général « reste préoccupé par le fait que la justice continue d'être considérée comme partisane et que des cas allégués d'impunité pour des violations des droits de l'homme soient encore signalés »⁵⁵.

Ce manque d'équilibre dans les poursuites judiciaires alimente incontestablement un sentiment d'injustice⁵⁶, qui constitue un frein important au processus de réconciliation. Surtout que la justice ivoirienne se voit par ailleurs accusée de partialité au profit du pouvoir en place. La *Lettre du Continent* du 10 février 2016 affirmait ainsi que les juges « jouent les notaires pour les barons de Ouattara », relatant des cas d'expropriations actés avant même l'épuisement de toutes les voies de recours judiciaires, ou encore des spoliations de biens. Toutes les situations évoquées concernent soit directement de hauts dignitaires du pouvoir d'Abidjan, soit des personnes ayant une certaine proximité avec les autorités ivoiriennes au sommet de l'État.

3.2 Une justice internationale jouant contre la réconciliation

Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé, son ancien ministre de la Jeunesse sont en procès devant la CPI depuis le 28 janvier 2016. Ce procès très suivi par les Ivoiriens constitue à n'en point douter une source potentielle de tensions, ce qui a amené Alassane Ouattara à appeler ses compatriotes « à la sérénité, au bon sens » afin que « ces procès ne divisent pas davantage » les Ivoiriens, impactant ainsi la cohésion sociale encore fragile⁵⁷. Les deux leaders politiques seront vraisemblablement les seuls à être « exposés » devant la CPI, puisque Alassane Ouattara a affirmé le 4 février dernier qu'aucun autre citoyen ne serait déféré à la CPI, justifiant cette mesure par le fait que l'appareil politique ivoirien était

52. *Ibid.*

53. Conseil de sécurité, « Rapport spécial du Secrétaire général sur l'Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire », 31 mars 2016, *op. cit.* p. 11.

54. *Ibid.* p. 9.

55. *Ibid.* p. 18.

56. Du 8 au 20 février 2016, une mission d'examen stratégique conduite en Côte d'Ivoire par le Département des opérations de maintien de la paix et comprenant des représentants de plusieurs autres Institutions onusiennes a rencontré divers interlocuteurs qui ont clairement évoqué cette impression de justice à deux vitesses. Cf. Conseil de sécurité, « Rapport spécial du Secrétaire général sur l'Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire », 31 mars 2016.

57. « [Procès Gbagbo : le président Ouattara appelle les ivoiriens à la "sérénité"](#) », *Jeune Afrique*, 7 février 2016.

désormais pleinement opérationnel⁵⁸. Pourtant, certains membres des FRCI, qui occupent actuellement des fonctions leur permettant d'exercer le pouvoir sont sous le coup de sanctions internationales depuis plusieurs années pour leur implication dans les conflits ayant agité la Côte d'Ivoire.

D'ailleurs, le Conseil de sécurité de l'ONU vient de confirmer ces sanctions à l'encontre de Martin Kouakou Fofié, « commandant des Forces nouvelles pour le secteur Korhogo »⁵⁹. Il est tout de même curieux que la « communauté internationale » et l'État ivoirien ne fassent pas preuve du même empressement pour traduire devant la CPI une personne présentée comme étant une menace à l'échelle mondiale.

La CPI dispose *a priori* des compétences requises et des moyens nécessaires pour mener à bien sa mission⁶⁰. Toutefois, la justice internationale peut perpétuer la « perception » de justice des vainqueurs, déjà visible au niveau national. Dans ce cas, l'action de la CPI peut constituer un obstacle à la réconciliation nationale, d'autant que les procès devant cette instance internationale sont susceptibles d'occuper une place déterminante dans la dynamique locale du processus post-conflit, comme c'est le cas en Côte d'Ivoire⁶¹.

Conclusion : la longue voie vers la réconciliation

Le quinquennat qui s'est ouvert en novembre 2015 pourrait-il permettre à la Côte d'Ivoire de relever le défi de la réconciliation, après une décennie de conflit ?

La Côte d'Ivoire a parcouru un chemin impressionnant à plusieurs égards depuis la crise postélectorale de 2010. C'est notamment le cas dans le domaine économique avec une croissance qui ferait pâlir les plus grandes nations. Mais la croissance économique n'est pas synonyme de réconciliation. Elle peut même entraîner une fissure entre les privilégiés, minoritaires, qui bénéficient de ses bienfaits, et les autres qui sont contraints de contempler le développement de loin, ce qui semble le cas pour l'instant dans le pays.

58. Conseil de sécurité, « Rapport spécial du Secrétaire général... », *op. cit.* 31 mars 2016, p. 3.

59. « [Sanctions de l'ONU : votre pays et vos compatriotes sont-ils concernés ?](#) », *Jeune Afrique*, 15 avril 2016.

60. J.-P. Fofé Djofia Malewa, « Perceptions de la "justice des vainqueurs" : engagements de la CPI et processus de paix et réconciliation en Ouganda, en République démocratique du Congo et en Côte d'Ivoire », *Afrique et développement*, vol. XL, n° 2, 2015, p. 149.

61. Sharp D., « Addressing Dilemmas of the Global and the Local in the Transitional Justice », *Emory International Law Review*, 2014, vol. 29, p. 85.

Sur le plan politique, la « stabilisation en trompe l'œil »⁶² devra laisser la place à une réconciliation politique qui permettra à la Côte d'Ivoire de ne pas réitérer l'histoire de la succession du premier président ivoirien, Houphouët-Boigny. Pour ce faire, la mise en place d'un dialogue direct entre le chef de l'État et l'opposition pourrait constituer un moyen important de pacification des relations entre les principaux acteurs politiques. Surtout qu'une telle concertation se déroulerait dans un contexte relativement apaisé car la principale échéance électorale, source de passion et de tensions, n'interviendra que dans quatre ans. Néanmoins, les autorités ivoiriennes devront aller plus loin pour permettre de stabiliser le jeu politique à long terme, en garantissant un véritable statut à l'opposition.

Réconciliation politique et réconciliation sociale sont intrinsèquement liées. Les acteurs politiques peuvent continuer d'alimenter des divisions sociales à travers leur discours, tandis que la persistance de dissensions au sein des populations constitue sans aucun doute un terreau fertile sur lequel pourraient s'appuyer des hommes politiques en mal de légitimité ou en quête de popularité. Il incombe par conséquent au pouvoir en place d'instaurer un climat dans lequel la recomposition du paysage politique ne constituera pas une source de conflits susceptibles de déstabiliser la Côte d'Ivoire, mettant ainsi un frein au processus de réconciliation qui demeure fragile. L'État ivoirien pourrait par exemple s'appuyer sur la chefferie traditionnelle dans cette quête de cohésion sociale. S'il est vrai qu'il est souvent fait référence aux autorités traditionnelles, notamment à l'occasion des conflits fonciers, les normes coutumières ne semblent pas réellement être prises en compte dans la recherche d'une solution durable.

Mais le processus de réconciliation est également largement dépendant de celui de la justice qui devra, tant sur les plans national qu'international, trouver ce qui lui fait tant défaut jusqu'à présent dans sa lutte contre l'impunité, à savoir réduire le déséquilibre dans les poursuites judiciaires qui ont été lancées quasi exclusivement à l'encontre de Laurent Gbagbo et de ses partisans.

* * *

62. Cf. *Jeune Afrique*, « Côte d'Ivoire : une stabilisation en trompe-l'œil », Rinaldo Depagne, 22 octobre 2015.

L'auteur

Docteur en science politique, **Daniel Lopes** est assistant de recherche dans le cadre d'un projet piloté par l'Université d'Ottawa portant notamment sur le rôle du pluralisme juridique dans la pacification des rapports sociaux en Afrique Francophone. Chargé d'enseignement en Droit public à l'Université de Bordeaux et chercheur associé au GRIP, ses domaines de compétence sont principalement axés sur les processus de résolution des conflits et de consolidation de la paix, particulièrement en Côte d'Ivoire.

Avec le soutien du



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes

Direction de la coopération
au développement et
de l'action humanitaire